

# Offre liée aux Services bancaires courants – Hiver 2025



## Modalités

L'offre de l'hiver 2025 liée aux Services bancaires courants (« Offre liée aux Services bancaires courants ») est valable du **1 décembre 2025 au 2 mars 2026**. Vous pouvez obtenir jusqu'à 700,00 \$ en prime, de plus jusqu'à 12 mois d'abonnement au Laissez-passer de livraison Walmart (« Offre de Laissez-passer de livraison »), dont un (1) mois offerts par Walmart et onze (11) mois par la Banque de Montréal (« BMO »), lorsque vous ouvrez un nouveau compte de chèques principal en dollars canadiens (« Compte de chèques ») lié à un programme de services bancaires admissible (défini ci-dessous) et un Compte amplificateur d'épargne (« Compte d'épargne ») dans n'importe quelle succursale de BMO au Canada ou en ligne, à **bmo.com/primeargent**, et que vous établissez un objectif d'épargne dans Mon progrès financier (« Offre de prime liée à Mon progrès financier »).

Programmes de services bancaires admissibles	Offres				Total des primes en argent potentielles
	Prime en argent liée au Compte de chèques	Prime en argent liée au Compte d'épargne	Prime en argent liée à Mon progrès financier	Laissez-passer de livraison Walmart de BMO	
Programme Plus	100,00 \$		Non compris		100,00 \$
Programme Performance		500,00 \$	150,00 \$	50,00 \$	700,00 \$
Programme Privilège				Compris	

## ✓ Prime en argent liée au Compte de chèques :

Pour être admissible à l'Offre liée au Compte de chèques, vous devez :

- Ouvrir un Compte de chèques lié à un programme de services bancaires admissible pendant la période de l'offre, du **1 décembre 2025 au 2 mars 2026** :

ET

- Fournir une adresse courriel<sup>1</sup> valide au moment de l'ouverture du Compte de chèques. Si le Compte de chèques est un compte conjoint, cette exigence est satisfaite si l'un des titulaires de compte fournit une adresse courriel<sup>1</sup> valide;

ET

- Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le Compte de chèques au plus tard le **2 mars 2026**;

## ET

- Effectuez au moins deux des transactions admissibles suivantes (définies ci-dessous) dans ou depuis le Compte de chèques et veillez à ce que les transactions y figurent au plus tard le 30 avril 2026 :

- Configurer un (1) dépôt direct périodique d'au moins 500 \$;
- Faire deux (2) paiements de factures d'au moins 50 \$ chacun à des bénéficiaires différents par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou des Services mobiles BMO;
- Établir deux (2) prélèvements automatiques d'au moins 50 \$ pour des bénéficiaires différents.

## Prime en argent liée au Compte d'épargne :

Pour être admissible à l'Offre liée au Compte d'épargne, vous devez :

- 1** Être admissible à l'Offre liée au Compte de chèques assorti d'un programme Performance ou d'un programme Privilège;  
**ET**
- 2** Ouvrir un Compte Amplificateur d'épargne d'ici au **2 mars 2026**;  
**ET**
- 3** Déposer un total de 10 000 \$ ou plus dans le Compte amplificateur d'épargne dans les trente (30) premiers jours civils suivant son ouverture;  
**ET**
- 4** Après la période initiale de trente (30) jours civils suivant la date d'ouverture du Compte amplificateur d'épargne, maintenez en tout temps un solde quotidien de fermeture de 10 000 \$ ou plus pendant quatre-vingt-dix (90) jours civils supplémentaires.  
Par exemple, si vous ouvrez le Compte amplificateur d'épargne le 1<sup>er</sup> février, vous avez jusqu'au 3 mars pour déposer 10 000 \$ ou plus en dépôts cumulatifs dans ledit compte. Vous devez ensuite maintenir un solde quotidien de fermeture de 10 000 \$ ou plus dans le Compte amplificateur d'épargne jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026.

## Prime en argent liée à Mon progrès financier :

Pour être admissible à l'offre de prime liée à Mon progrès financier, vous devez :

- 1** Être admissible à l'offre relative au Compte de chèques lié au programme de services bancaires Performance ou Privilège;  
**ET**
- 2** Ouvrir une session dans les Services bancaires en ligne de BMO ou les Services bancaires mobiles BMO pour accéder à Mon progrès financier et cliquer sur le bouton Ouvrir Mon progrès financier. Des conditions générales distinctes s'appliquent à Mon progrès financier : [Modalités et modalités relatives à la confidentialité](#).  
**ET**

**3** Créez un (1) objectif (défini ci-dessous) dans le programme Mon progrès financier d'ici au **30 avril 2026**.

**ET**

**4** Allez dans l'onglet Planification et appliquez une (1) stratégie au programme d'ici au **30 avril 2026**.

**ET**

**Pour définir un objectif et une stratégie** une fois que vous avez ouvert une session dans Mon progrès financier, dans les Services bancaires en ligne de BMO, cliquez sur information à gauche de l'écran ou dans le menu de l'appli Services bancaires mobiles BMO et ajoutez au moins un (1) objectif parmi les six (6) objectifs proposés : d'études, acheter une propriété, dépenses importantes à venir, constituer un fonds d'urgence (chacun étant un « objectif »), et suivez les étapes nécessaires pour ajouter l'objectif au programme. Pour plus d'informations sur [Mon Progrès financier](#) et sur la manière de définir des objectifs et des stratégies, consultez le site suivant Mon progrès financier ou la démonstration en ligne à l'adresse suivante [YouTube : Mon progrès financier](#).

## Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO :

Pour être admissible à l'Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO, vous devez :

- 1** Être admissible à l'Offre liée au Compte de chèques assorti d'un programme Performance ou d'un programme Privilège;
- ET**
- 2** Ouvrir un Compte Amplificateur d'épargne d'ici au **2 mars 2026**;
- ET**
- 3** Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le Compte amplificateur d'épargne d'ici au **31 mars 2026**;
- ET**
- 4** Inscrivez-vous ou mettez à jour votre Laissez-passer de livraison Walmart d'ici au 30 avril 2026 à l'adresse ([Adhésion au Laissez-passer de livraison](#)) et sélectionnez la carte de débit MasterCard comme modalité de paiement pour les frais de transaction mensuels et entrez votre numéro de carte de débit BMO à seize (16) chiffres ainsi que d'autres détails de paiement valides, au besoin.

## Autres modalités de l'Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO :

- Une offre de période gratuite pour le premier mois de l'abonnement mensuel au Laissez-passer de livraison (« période sans frais de un mois ») peut être offerte aux clients admissibles, de sorte que les frais applicables sont annulés pour les un (1) premiers mois par Wal-Mart Canada Corp. (« Walmart »). Les modalités de l'offre de Walmart sont accessibles en ligne sur Walmart.ca ou en cliquant [ici](#).
- Pour les clients admissibles à la période gratuite de un mois de Walmart et à l'offre Laissez-passer de livraison de BMO, Walmart offrira les un (1) premiers mois gratuits, puis l'offre de BMO s'appliquera pour les onze (11) mois suivants.
- Les clients déjà abonnés au Laissez-passer de livraison ou qui ont annulé leur abonnement au cours des douze (12) mois précédents ne sont pas admissibles à la période gratuite de un mois de Walmart, mais peuvent tout de même être admissibles à l'offre Laissez-passer de livraison de BMO de onze (11). Ces clients admissibles doivent alors mettre à jour leurs renseignements de paiement auprès de Walmart, conformément à l'étape 4 (ci-dessus).
- Les frais mensuels de 8,97 \$ (plus les taxes applicables) seront débités de votre Compte de chèques et vous seront remboursés dans les trente (30) jours civils suivant leur facturation.
- Si vous ou Walmart annulez le service de Laissez-passer de livraison pour quelque raison que ce soit avant la fin de l'Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO d'une durée de onze (11) mois, vous n'êtes pas admissible à recevoir un crédit ou un paiement correspondant aux mois restants.

## Transactions admissibles

- **Dépôt direct périodique :** Établir un (1) dépôt direct périodique d'au moins 500 \$ de l'employeur, du gouvernement ou d'un régime de retraite dans le Compte de chèques et y faire porter au moins un (1) dépôt d'ici au **30 avril 2026**.
- **Paiements de factures :** Effectuer deux (2) paiements de facture de 50 \$ chacun ou plus à des bénéficiaires différents par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou des Services mobiles BMO à partir du Compte de chèques d'ici au **30 avril 2026**. Un virement à partir du Compte de chèques pour payer une carte de crédit ou une marge de crédit BMO n'est pas considéré comme une transaction admissible.

- **Prélèvements automatiques :** Établir deux (2) prélèvements automatiques d'au moins 50 \$ chacun pour des bénéficiaires différents à partir du Compte de chèques et faire en sorte qu'au moins un (1) prélèvement automatique de chacun des bénéficiaires y soit porté au plus tard le **30 avril 2026**. Un prélèvement automatique comprend, sans s'y limiter, un paiement de facture préautorisé à un fournisseur de services, comme une facture de service public ou une adhésion à un centre de conditionnement physique, ou un prélèvement automatique pour un prêt hypothécaire de BMO, un prêt ou une marge de crédit de BMO ou une cotisation à un compte de placement de BMO. Un prélèvement automatique qui n'est pas réglé et qui est retourné pour quelque raison que ce soit, comme une insuffisance de fonds, des fonds non compensés, une opposition à paiement n'est pas considéré comme une transaction admissible.

## Exclusions

- Les programmes admissibles compris dans les programmes de services bancaires à frais réduits offerts aux étudiants, aux étudiants en médecine et en médecine dentaire, aux nouveaux diplômés et aux membres de la communauté de la Défense canadienne ne sont pas admissibles à l'Offre liée aux Services bancaires courants.
- Le programme Plus n'est pas admissible à l'Offre liée à Mon progrès financier, à l'Offre liée au Compte d'épargne ou à l'Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO.
- Les clients actuels ne sont pas admissibles à l'Offre liée aux Services bancaires courants. Un « Client actuel » est une personne qui a actuellement à BMO un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains, un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains, un compte d'épargne à taux Avantageux en dollars canadiens ou américains, un Compte d'épargne bonifiée, un Compte accumulateur d'épargne ou un Compte amplificateur d'épargne (chacun étant un « Compte existant »), ou quiconque ferme son compte existant entre le **1 décembre 2024 et le 2 mars 2026** pour ensuite ouvrir un nouveau Compte de chèques ou Compte d'épargne.
- Si un Compte de chèques ou un Compte d'épargne est ouvert en tant que compte conjoint et que l'un des titulaires du compte est un Client actuel, et si un Client actuel ferme un Compte existant entre le **1 décembre 2024 et le 2 mars 2026**, aucun titulaire de compte n'est admissible à l'Offre liée aux Services bancaires courants.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'Offre liée aux Services bancaires courants.

## Autre

- Limite d'une (1) Offre liée au Compte de chèques, d'une (1) Offre liée à Mon progrès financier, d'une (1) Offre liée au Compte d'épargne et d'une (1) Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO par client ou par compte lorsqu'il y a plus d'un (1) titulaire associé au Compte de chèques ou d'épargne. Pour être clair, la prime totale ne peut pas dépasser 700,00 \$ en argent et un (1) Laissez-passer de livraison Walmart de BMO, peu importe le nombre de titulaires de compte associés au Compte de chèques ou d'épargne.
- Les primes en argent de l'Offre liée au Compte de chèques et de l'Offre liée à Mon progrès financier seront versées au plus tard le **29 mai 2026** et déposées dans le Compte de chèques.
- Pour le Compte d'épargne admissible à l'Offre liée au Compte d'épargne, la prime sera versée au plus tard le **31 juillet 2026** et déposée dans le Compte d'épargne.
- L'utilisation du Laissez-passer de livraison Walmart est régie par les modalités émises par Walmart et est distincte des modalités de l'Offre liée aux Services bancaires courants. Les modalités du Laissez-passer de livraison Walmart sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : [Modalités du Laissez-passer de livraison - Walmart Canada](#).
- Vous avez jusqu'au **31 août 2026** pour communiquer avec nous si vous pensez être admissible à une offre de prime et que vous n'avez pas reçu la prime, afin que nous puissions vérifier votre admissibilité.
- Vous devez vous assurer que votre Compte de chèques demeure ouvert et qu'il est en règle au moment du versement des primes en argent. Par exemple, pour être considéré comme en règle, votre Compte de chèques ne doit pas présenter de découvert non autorisé ni être considéré en souffrance. Si vous passez d'un programme admissible à un autre programme admissible avant que les primes soient appliquées, la prime de l'Offre liée au Compte de chèques sera déterminée par le programme admissible donnant droit à la prime la moins élevée, et vous ne serez plus admissible à l'Offre liée à Mon progrès financier, à l'Offre liée au Compte d'épargne ou à l'Offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'Offre liée aux Services bancaires courants.
- Votre Compte d'épargne doit être ouvert et en règle au moment du versement de la prime en argent. Par exemple, pour être considéré comme en règle, votre Compte d'épargne ne doit pas présenter de découvert non autorisé ni être considéré en souffrance. Si votre Compte d'épargne n'est pas en règle, vous ne serez plus admissible à l'Offre liée aux Services bancaires courants.
- Votre Compte de chèques doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **2 mars 2027**. Si vous fermez votre Compte de chèques ou si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible avant le **2 mars 2027**, vous ne serez plus admissible à l'une ou l'autre des offres comprises dans l'Offre liée aux Services bancaires courants ou à toutes ces offres. Si une prime a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discréction, de débiter du Compte de chèques ou d'épargne la totalité de la prime en argent versée sur le compte ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé si vous n'êtes plus admissible à l'offre. Nous nous réservons le droit, à notre seule discréction, d'annuler toute partie inutilisée de l'offre de Laissez-passer de livraison Walmart de BMO, de débiter le compte de chèques et de vous facturer tout remboursement mensuel crédité à votre compte de chèques.
- Votre Compte d'épargne doit demeurer ouvert jusqu'au **2 mars 2027**. Si vous fermez votre Compte d'épargne avant le **2 mars 2027**, vous ne serez plus admissible à l'Offre liée au Compte d'épargne. Si une prime a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discréction, de débiter du Compte d'épargne la totalité de la prime en argent versée sur le compte ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé si vous n'êtes plus admissible à l'offre.
- Si le solde quotidien de fermeture de votre Compte d'épargne est inférieur à 10 000 \$ pendant la période de maintien de quatre-vingt-dix (90) jours civils, vous ne serez plus admissible à l'Offre liée au Compte d'épargne.
- Sauf indication contraire, la présente Offre liée aux Services bancaires courants ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion ni à aucun autre programme ou offre de services bancaires sans frais mensuels ou à frais réduits.
- Nous pouvons modifier, réduire, prolonger ou retirer l'Offre liée aux Services bancaires courants en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discréction, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'Offre liée aux Services bancaires courants ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou a abusé de toute offre incluse dans l'Offre liée aux Services bancaires courants, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.



<sup>1</sup> Votre adresse courriel fera partie de vos coordonnées et sera utilisée conformément à notre Code de confidentialité, qui est accessible en ligne à [bmo.com/confidentialite](#). Nous pourrions utiliser votre adresse courriel pour vous présenter de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Vous pouvez vous désabonner des courriels promotionnels en tout temps en mettant à jour vos préférences de courriel à l'adresse [bmo.com/abonnement](#), en vous rendant à votre succursale de BMO ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans les courriels promotionnels.

Les marques de commerce de Walmart Canada sont la propriété de Walmart Apollo, LLC et sont utilisées par la Banque de Montréal avec permission.